



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 6 février 2007 à 11 h 25 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent monsieur le maire Marc Bureau.

CE-2007-130*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-1528 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES » AFIN DE RÉALISER LA CONSTRUCTION D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, conscient de la demande sans cesse croissante de terrains sportifs, a donné son accord et réservé 850 000 \$ au surplus anticipé 2006 pour la construction d'une surface synthétique sportive par la résolution numéro CM-2006-1036 adoptée le 14 novembre 2006;

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet, la Ville de Gatineau désire augmenter à 1 200 000 \$ sa demande d'aide financière au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-1528 adoptée le 14 novembre 2006 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2006-1036 adoptée le 14 novembre 2006 en augmentant la contribution de la Ville au projet de 850 000 \$ à 1 200 000 \$.

Le trésorier est autorisé à réserver à même le surplus anticipé 2006 un montant supplémentaire de 350 000 \$ pour un total de 1 200 000 \$ représentant 50 % des coûts de construction conditionnellement à l'acceptation du financement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le Module de la culture et des loisirs est mandaté pour soumettre une demande d'aide financière de l'ordre de 1 200 000 \$, représentant 50 % des coûts de construction pour un terrain sportif de surface synthétique, au « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » mis sur pied par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

JOSEPH DE SYLVA
Vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif